

divers aspects de leur métier. Le programme régulier comprend la navigation, le code de la route, la mécanique des moteurs, les appareils électroniques, la technologie des engins de pêche, la gestion des affaires, la biologie marine, l'océanographie (restreint), le radio-téléphone, le travail des métaux et du bois, l'arithmétique et les langues (amélioration) et autres sujets connexes. Des ententes sont conclues en vue d'étendre le cours régulier de cinq à neuf mois de l'année et de donner des cours complémentaires.

La Commission des prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick est une corporation qui relève du ministre des Pêcheries. Depuis sa création, en 1946, la corporation a consenti plus de 1,400 prêts à des pêcheurs du Nouveau-Brunswick, dont le total s'élève à 15 millions de dollars; l'encours total des prêts s'établissait à 6,300,000 dollars en 1966. Les prêts doivent être remboursés en cinq ans dans le cas des petits bateaux côtiers mais dans celui des grands chalutiers, ils peuvent s'étendre sur quinze ans, suivant le produit brut de la pêche. La plupart des bateaux de pêche étant bâtis dans la province, leur construction est financée par la Commission qui agit aussi à titre d'agent pour le programme d'aide financière accordée par le ministère fédéral des Pêcheries aux propriétaires de bateaux de pêche neufs.

*Pêche sportive.*—La pêche sportive contribue de façon appréciable à l'économie de la province, grâce surtout à l'industrie du tourisme. De grands cours d'eau où l'on trouve le saumon de l'Atlantique comme la Miramichi, la Restigouche et le Saint-Jean, sont célèbres dans le monde entier pour leur abondante production de ce majestueux poisson sportif et attirent chaque année des milliers de touristes. Dans le seul réseau de la Miramichi, les pêcheurs à la ligne capturent jusqu'à 50,000 saumons par année. Plusieurs autres espèces sont aussi recherchées par les amateurs du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, qui pêchent dans des centaines de ruisseaux, rivières et lacs de la province.

**Québec.**—Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec administre les pêches commerciales de la province. À l'intention des producteurs et pêcheurs, il dirige un réseau de 61 entrepôts frigorifiques pour la congélation et la conservation du poisson et fournit aussi des appâts congelés et de la glace; les usines ont une capacité globale de congélation de 500 tonnes et peuvent entreposer 25 millions de livres. Le ministère possède et entretient environ 110 stations dans les petits ports de pêche où le poisson est gardé en bon état avant d'être recueilli dans des camions ou des bateaux et dirige un séchoir artificiel dont la capacité de conditionnement est de trois millions de livres par année. Un personnel de gardes-pêche, de techniciens et de technologues se charge d'appliquer la loi de la pêche et d'enseigner l'emploi de nouvelles techniques en vue de l'expansion de l'industrie. L'administration centrale a son siège à Québec et administre aussi les principaux centres de pêche. L'inspection du poisson est confiée à des inspecteurs fédéraux investis par le gouvernement provincial de pouvoirs supplémentaires relativement aux ventes locales.

Le ministère fait aussi œuvre de formation auprès des pêcheurs et des producteurs à qui il enseigne les méthodes les plus récentes servant à préparer le poisson et à obtenir des produits de haute qualité. L'École d'apprentissage en pêcheries de Grande-Rivière, qui relève du ministère des Pêcheries, assure gratuitement aux pêcheurs de tous âges un enseignement théorique et pratique sur la pêche. Les associations coopératives de pêcheurs reçoivent l'encouragement du Service socio-économique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui est subventionné par le gouvernement fédéral. Par l'entremise des caisses populaires, le crédit maritime permet aux pêcheurs d'obtenir des prêts pour l'achat de bateaux et d'engins. Le ministère encourage la consommation du poisson par des campagnes de publicité dans les journaux et les revues, des étalages aux foires, des démonstrations culinaires, des films instructifs et la distribution gratuite de recettes et de feuillets publicitaires.

Le ministère adhère à l'Accord fédéral-provincial régissant la construction de chalutiers et de palangriers dont il assume les frais de construction en vertu d'un plan de remboursement du capital. Au 31 mars 1965, la flottille de pêche comprenait deux chalutiers d'acier de 129 pieds de long, 12 chalutiers d'acier de 82 pieds, 84 chalutiers en bois, 49 palangriers